



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 septembre 2018
19 heures 00

GF/PP

N° 002334

Finances - Budget
2018 - Reprise
provisions
budgétaires pour
risques financiers.

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 18 septembre 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 12 septembre 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. André LECOURT (3e Adjoint) donne pouvoir à M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint)

ABSENTS : M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2321-2 et R.2321-2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu la constitution de provisions pour risques financiers sur les exercices budgétaires 2012 pour 100 000 €, 2013 pour 50 000 €, 2014 pour 50 000 €

Vu la délibération n° 1778 du 2 décembre 2014 relative à l'autorisation de réaménagement de 5 emprunts Caisse d'Épargne et sécurisation de l'emprunt structuré à risque HELVETIX

Considérant que le réaménagement des emprunts mentionnés ci-dessus a permis la sécurisation de l'emprunt structuré à risque HELVETIX en le renégociant à taux fixe

Considérant que la commune d'Apt n'est plus exposée au risque de perte financière, il est proposé la reprise des provisions pour dette constituées

Considérant que cette reprise de provisions permet de financer partiellement la réfection de la toiture du bâtiment médiathèque impôts place Carnot

Il est demandé au conseil municipal de décider la reprise de provisions budgétaires pour le montant total de 200 000 € constitué sur le budget principal

LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE la reprise de provisions budgétaires pour le montant total de 200 000 € constitué sur le budget principal

DIT que la recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget 2018 au chapitre 78 article 7875 «reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles » pour 200 000 €

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**